

Image not found or type unknown



## élection du président

Par **lisjj**, le **10/08/2021** à **19:47**

Bjr,

Lors de l'élection du Président du conseil syndica, il n'y avait pas de candidat.

L'ancien Président à désigné une personne du conseil ce qui fait qu'il n'y a pas eu d'élection et nous avons été dans l'impossibilité d'approuver.

Il se trouve que si il n'y a pas eu de candidat, c'est qu'un grand malaise régnait dans le conseil.

Donc pas de vote.....est ce légal ?

Par **Marck.ESP**, le **10/08/2021** à **22:01**

Bonsoir,

Je pense que vous trouverez votre réponse ici...

<https://www.imavocats.fr/actualites/1597/index.htm>